révélation particulière circonstanciée, — ni, bien entendu, d'un appel à la vision béatifique, — mais c'est plus simple et plus profond, tout ensemble : il s'agit de la dépendance globale et foncière de *toute* la nature angélique à l'égard de Dieu.

C'est une vérité chère à saint Thomas : l'ange est parfait dans son ordre, épuisant la perfection de son degré de nature spécifique, mais cet ordre tout entier est lui-même contingent et donc limité par rapport à Dieu dont il dépend essentiellement.

Or, c'est un axiome cher à saint Thomas, l'agir est fonction de l'être.

Si parfaite soit-elle sur son propre plan — et elle l'est de manière adéquate, par définition — l'activité intellectuelle et morale de l'ange est donc à l'infini de la perfection divine, elle est marquée du sceau de la contingence, et celle-ci se traduit psychologiquement par une liberté de choix à l'égard du Souverain Bien.

« La perfection de la nature angélique n'empêche pas qu'elle puisse pécher, en se retournant sur elle-même, et en laissant de côté l'ordre de l'être supérieur » (*Contra gentes*, III, 110).

L'ange n'est pas, de soi, fixé dans le bien moral, saint Thomas l'a répété à satiété. L'ange doit se fixer dans le bien moral. Il peut choisir l'une des deux solutions de l'alternative, mais le dilemme est inéluctable : acceptation humble et aimante *ou* refus orgueilleux et haineux de la condition de nature qu'en fait Dieu lui donne et telle qu'Il la lui donne. Pascal dirait que l'ordre angélique doit reconnaître avec amour l'Ordre divin[1].

1. Du fait de son incorruptibilité naturelle l'ange ne peut commettre qu'un péché d'orgueil: il ne saurait y avoir d'autre désordre initial en sa nature que le désordre global de ne pas accepter *avec amour* de n'être que ce qu'il est, le désordre de na pas aimer Dieu selon la Volonté divine.

C'était également la condition d'Adam en l'état d'innocence : son premier péché ne pouvait être qu'un péché d'orgueil, et non de sensualité.

L'homme peut maintenant commettre p. ex. le péché de la chair qui méconnaît la soumission des sens à la raison, mais on n'y prend pas assez garde : il y a désordre au sein de la nature humaine, parce qu'elle est complexe et corruptible, mais si ce désordre a raison de *péché* c'est parce que l'homme méconnaît *la règle divine* de la moralité, — tout comme l'ange dans sa révolte orgueilleuse. C'est de part et d'autre le même critère du Bien moral. La considération de la différence des natures humaine et angélique n'entre pas en ligne de compte de ce point de vue.

Logiquement si l'ange ne pouvait pas pécher en l'état de nature, faute de règle de moralité, l'homme en l'état de nature pourrait encore bien moins pécher, car le désordre, possible en lui, n'aurait pas raison de péché.

Bien entendu, ce n'est pas le désordre « matériel » qui constitue la malice même du péché « subjectif » sur lequel nous serons jugés par Dieu. L'ange, c'est vrai, ne peut pas troubler l'ordre interne de sa nature spirituelle, tandis que l'homme peut méconnaître les finalités internes de sa nature complexe, — et sous cet angle « objectif », ils diffèrent, — mais l'ange peut autant et plus que l'homme pécher d'intention au plus intime de son vouloir en refusant d'aimer. — Le péché du pur esprit est sans cause excusante ni circonstance atténuante.

Il n'y a pas de péché « philosophique » — on ne pèche que contre Dieu. Anges et hommes doivent donc choisir pour ou contre Dieu. Et ce choix est inéluctable. Mais le mécanisme psychologique de cette élection les différencie, du fait de leurs natures respectivement incorruptible et corruptible. « La différence est en ceci seulement que les âmes humaines sont confirmées dans le bien ou obstinées dans le mal lorsqu'elles quittent leur corps, tandis